



CARTE DES DROITS TRANS

Europe & Asie centrale 2021

Reconnaissance légale du genre (RLG)

- 39 parmi les 54 pays étudiés ont des mesures légales ou administratives permettant la reconnaissance légale du genre pour les personnes trans (2020 : 41).
- Parmi ces 39 pays :
 - 37 sont membres du Conseil de l'Europe et 25 sont des États membres de l'UE. Aucun pays d'Asie centrale ne permet la reconnaissance légale du genre.
 - 28 pays préconisent un diagnostic de santé mentale (2020 : 31).
 - 10 exigent la stérilité (2020 : 13).
 - 19 exigent toujours le divorce (2020 : 20).
 - 15 pays ont des procédures de RLG pour les mineurs : parmi ceux-ci, 9 pays permettent aux mineurs d'accéder à la reconnaissance légale du genre sans limite d'âge; 6 pays exigent un âge minimum.
- 8 pays basent les procédures de reconnaissance légale du genre sur l'auto-détermination de la personne (2020 : 6).
- 2 pays permettent la reconnaissance légale totale, et 1 pays permet la reconnaissance légale partielle, aux personnes non-binaires (2020 : 1 | 1).

Non-discrimination

- 32 pays interdisent la discrimination au travail en raison de l'identité de genre (2020 : idem).
- 24 pays interdisent la discrimination dans la santé en raison de l'identité de genre (2020 : idem).
- 27 parmi les pays étudiés offrent une protection contre la discrimination dans l'éducation en raison de l'identité de genre (2020 : idem).
- 28 pays protègent les personnes trans contre la discrimination à l'accès aux biens et services (2020 : idem).
- 22 pays interdisent la discrimination au logement en raison de l'identité de genre (2020 : idem).
- 30 pays ont un organisme dont la mission est de promouvoir l'égalité (2020 : 29).
- 10 pays ont un Plan d'Action pour l'Égalité (2020 : idem), parmi lesquels 3 pays sont en train d'adopter de nouveaux plans d'action, et 3 pays dans lesquels le plan d'action a expiré.
- 15 pays offrent une protection en raison de l'expression de genre (2020 : idem).

Discours et crimes de haine

- 20 pays ont des lois qui interdisent les crimes de haine à l'encontre des personnes trans (2020 : 18). Parmi ces pays, 12 sont des États membres de l'UE.
- 16 pays ont des lois qui interdisent les discours de haine à l'encontre des personnes trans (2020 : idem).
- 7 pays ont d'autres mesures positives qui visent à lutter contre les discours et crimes de haine à l'encontre des personnes trans.

Famille

- 4 pays reconnaissent l'identité de genre des parents trans avec des options non-binaires, et Malte reconnaît aussi les parents non-binaires (2020 : idem).

Santé

- Malte demeure le seul pays qui a effectivement dépathologisé les transidentités.
- Malte demeure aussi le seul pays qui interdit les thérapies de conversion en raison de l'identité de genre.

Conformité aux normes de l'UE

Parmi les 54 pays étudiés, 27 sont des États membres de l'Union Européenne. En tant que tels, ils ont l'obligation de protéger les personnes trans contre la discrimination à l'emploi et à l'accès aux biens et services, et d'offrir une protection internationale aux réfugiés trans.

- Seuls 19 parmi les 27 États membres de l'UE protègent contre la discrimination à l'emploi en raison de l'identité de genre, les 8 pays restants violent la législation de l'UE (2020 : idem).
- Seuls 17 parmi les 27 États membres de l'UE protègent contre la discrimination à l'accès aux biens et services en raison de l'identité de genre, les 10 pays restants violent la législation de l'UE (2020 : idem).
- Seuls 14 parmi les 27 États membres de l'UE protègent contre la discrimination au logement en raison de l'identité de genre.
- Seuls 17 parmi les 27 États membres de l'UE offrent une protection internationale aux réfugiés trans, les 10 pays restants violent la législation de l'UE (2020 : idem).

Asile

- 23 parmi les 54 pays étudiés offrent une protection internationale en raison de l'identité de genre (2020 : idem). Parmi ceux-ci, seuls 17 États membres de l'UE offrent une telle protection, malgré le fait que la législation de l'UE requiert une telle protection dans toute l'Union.



Cette publication a été cofinancée par le Programme Droit, Égalité et Citoyenneté de l'Union Européenne (2014-2020). Ses contenus sont de la seule responsabilité de TGEU et ne reflètent en aucun cas les opinions de la Commission Européenne.

Découvrez notre nouvelle Carte des Droits Trans interactive:
transrightsmap.tgeu.org

Les données présentées reflètent les droits légaux des personnes trans, basés sur des consultations avec des experts des pays respectifs, en date du 27 avril 2021.